

PENSIONNAT DE CANNES,

Dirigé par l'Abbé ROUAZE.

Les avantages précieux que l'Éducation procure à la société, en font toujours plus sentir le prix. L'Éducation n'est plus aujourd'hui le partage du petit nombre; toutes les classes sont appelées à en ressentir l'heureuse influence, et c'est par la diffusion et le développement des lumières, que la société doit voir augmenter la source de la prospérité publique.

Les fruits d'une instruction variée et solide sont immenses. L'homme trouve avec son secours les moyens d'accroître son bien-être, d'améliorer sa condition, et dans les revers, c'est encore une ressource, un trésor précieux que rien ne saurait vous ravir.

Il devient toujours plus pressant de rendre complète l'instruction donnée aux jeunes Élèves; la mission de leur procurer les connaissances qui leur seront si nécessaires, pour être un jour à la hauteur de leurs obligations, est grave et importante; nous en avons senti toute la portée: aussi, après nous être éprouvés pendant deux années dans deux Établissements, nous avons cru devoir, avant de prendre la direction d'un Établissement, nous préparer encore, par des études sérieuses. Tous nos efforts auront pour but de remplir l'attente des familles qui voudraient bien nous honorer de leur confiance.

La prospérité de notre ville, reposant sur l'industrie et le commerce, nous croyons devoir annoncer qu'on donnera un soin particulier à l'étude des Mathématiques; les Élèves qui se destinent à la Marine, pourront puiser une foule de connaissances, qui leur serviront de première préparation pour les examens qu'ils auront à subir, et rendront leur épreuve plus courte.

Comme il n'est rien de plus important que d'inspirer de bonne heure, aux jeunes Élèves, l'amour de la vertu, le goût de l'ordre, on tâchera de mettre à profit leurs premières dispositions, pour les affermir dans la pratique de leurs devoirs, leur enseignant les préceptes d'une morale éclairée, qui en fasse des hommes vertueux.

OBJET DE L'ENSEIGNEMENT.

L'Enseignement comprend: 1.^o l'étude du Grec et du Latin, dans les limites assignées aux Maîtres de Pension;

2.^o L'Histoire ancienne et moderne;

3.^o La Géographie; des notions sur la Sphère, et des notions d'Astronomie nécessaires sur-tout pour la Navigation;

Les Mathématiques; savoir: l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie; la théorie de la Tenue des Livres en partie simple et en partie double; les Bordereaux d'Escompte et les Valeurs moyennes.

CONDITIONS.

La Pension annuelle est de 400 francs. La Demi-Pension est de 250 francs.

La Rétribution à payer pour les Externes, est de 6 francs par mois.

Les Droits universitaires sont à la charge des parents, et doivent être ajoutés au prix de la Pension, et de la Rétribution des Externes.

L'année scolaire pour les Pensionnaires est de onze mois; elle commence le premier Octobre, et finit à la fin Août.

Cannes, le 1.^{er} Janvier 1843.

Le Maître de Pension,

ROUAZE.

Vu et permis d'imprimer.

Le Recteur de l'Académie, chevalier de la légion-d'honneur.

Desfoujères.

Grasse, imprimerie de Dufort aîné.